EXTRAIT

D'une Lettre de M. CHARIER DE LA ROCHE, Prévôt-Curé d'Ainay, Député de la Sénéchaussée de Lyon, à une personne qui paroissoit étonnée de ce qu'il n'avoit pas signé la Déclaration d'une partie de l'Assemblée, sur la Religion.

Paris, 20 Mai 1790.

QUANT à la déclaration d'une partie de l'Assemblée, sur la Religion, que je n'ai pas souscrite, & que j'ai refusé même de signer; si quelques personnes ont été surprises de ma conduite, il est juste de leur en rendre compte; c'est le cas de *l'omni poscenti* de St. Paul.

J'ai répondu à ceux qui m'ont pressé de souscrire cette déclaration, que j'étois aussi attaché qu'eux à la Religion Catholique, & que, comme Docteur de Sorbonne, j'avois même fait le serment de la défendre jusqu'à l'effusion de mon sang. Je serois donc obligé, si l'on attaquoit la Religion directement, ou si l'on vouloit m'obliger de l'abjurer, de signer mon attachement inviolable pour elle; mais personne ne l'attaque, personne ne m'a demandé de l'abandonner pour en suivre une autre; tout ce qu'on a fait, c'est de lui rendre un hommage seulement indirect, que j'aurois désiré de tout mon cœur, qu'il eût été plus formel; mais ce n'est pas là l'attaquer, ni me forcer à la quitter. Qu'aurois-je donc fait en signant la déclaration? J'aurois dénoncé la majorité de l'Assemblée comme persécutrice de la religion catholique, j'aurois aigri les esprits qui ne le sont déjà que trop, j'aurois contribué à réveiller le fanatisme religieux, par un acte capable d'émouvoir les esprits

déjà trop inflammables, dans les temps malheureux où nous ſommes, & par-là j'aurois cru faire beaucoup plus de mal que de bien. J'ai prédit enfin aux ſignataires que cet acte alloit être le ſignal d'une guerre civile de religion, & ma prédiction n'a été que trop vérifiée; car les nouvelles que nous recevons de Montauban, de Toulouſe & de tout le Languedoc, n'en ſont que trop la funeſte preuve.

Je ne crois pas que ce ſoit là l'eſprit de la Religion Catholique, qui ne reſpire que douceur & charité, elle ne s'eſt pas propagée ainſi, & on ne la conſervera que par des moyens de paix & de modération. Cette déclaration avec des motifs purs de la part de ceux qui l'ont faite, les a donc bien éloignés du but qu'ils ſe ſont propoſés, & je ne la crois pas marquée, dans les circonſtances préſentes, au coin de la ſageſſe & de la circonſpection; quand il ſeroit même vrai, ce dont je ſuis bien éloigné de convenir, que l'on en veut à la Religion, ce n'eſt pas par cette voie que nous la défendrons, nous n'avons d'autres armes que la patience, le déſintéreſſement & l'exemple de toutes les vertus, pour forcer le monde à nous rendre juſtice, lui inſpirer quelque confiance & nous mériter l'applaudiſſement général: tout autre moyen nous perd, nous enleve la confiance, ſans laquelle il n'y a plus de fruit à eſpérer, & la religion eſt perdue par la faute des paſteurs. Renfermons-nous donc dans les fonctions de notre miniſtere, dont le clergé n'auroit jamais dû s'écarter. Faiſons reſpecter la religion par notre zele à la reſpecter, à la pratiquer nous-mêmes; & notre miniſtere ſera honoré ainſi que nos perſonnes. Voilà mes principes, & les raiſons qui m'ont empêché de ſigner la déclaration, & vous pouvez les communiquer à ceux qui peuvent être étonnés, peut-être même ſcandaliſés de ma conduite.